

Mougins, le 02 Novembre 2020

Le Maire

Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.
Cannes Pays de Lérins

M. Le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Le 29 octobre dernier, au regard de l'évolution très préoccupante de la situation sanitaire, avec Monsieur le Président de la République, vous avez pris la décision d'instaurer un nouveau confinement national et d'imposer la fermeture des commerces que vous estimez « non essentiels ».

Garant de la santé publique sur ma commune, à la fois comme maire mais aussi en tant que médecin, je suis évidemment conscient des enjeux sanitaires et des mesures à prendre pour lutter contre la pandémie.

Lors du premier confinement, notre ville a été violemment touchée par le drame de l'EHPAD Korian qui a causé la mort de 41 de nos aînés.

J'avais pourtant à l'époque tiré la sonnette d'alarme et proposé des solutions pour éviter la propagation du virus.

Depuis, des leçons ont été tirées, hélas trop tardivement, de ce drame : généralisation des tests, possibilité de réquisitionner des bâtiments pour mise en quarantaine, maintien des visites en EHPAD.

Conscient des enjeux sanitaires, j'ai imposé dès la fin du premier confinement le port du masque sur toutes les zones à forte de fréquentation de la commune.

Et parce que la culture du risque doit être appréhendée dès le plus jeune âge, j'ai rendu obligatoire dès le 12 mai le port du masque à partir de 6 ans durant tous les temps périscolaires, et l'ai fortement conseillé en classe auprès des enseignants.

Je note que cette disposition est devenue obligatoire dans tous les établissements scolaires depuis la rentrée du 2 novembre et je vous en remercie.

Au-delà de la santé de nos concitoyens, la question de la survie économique de nos commerces locaux est au cœur de nos inquiétudes.

La commune de Mougins a d'ailleurs créé une cellule de relance économique et mis en place les mesures d'aides dans la limite de ce que la loi autorise : exonération de la redevance d'occupation du domaine public et des loyers municipaux, saisine des propriétaires bailleurs pour exonération de leurs preneurs durant le confinement ; campagne de communication ciblée, distribution de kits de soutien aux commerçants.

Malheureusement, bon nombre d'entre eux ont déploré d'énormes pertes lors du premier confinement.

D'autres, et particulièrement ceux considérés comme « non essentiels », ne résisteront pas à un deuxième confinement.

Certains maires ont pris des arrêtés municipaux pour autoriser la réouverture de ces petits commerces exclus de la vie économique. Illégales, ces décisions seront inévitablement annulées par la juridiction administrative.

Devons-nous pour autant abandonner nos commerçants de proximité si durement frappés par le premier confinement ?

Devons-nous accepter, au-delà du cataclysme économique, le drame humain que représentent ces fermetures et la mise en péril de situations personnelles voire familiales ?

Pourquoi ne pas traiter équitablement tous les commerçants en renforçant le cas échéant les protocoles sanitaires applicables ? Se contamine-t-on davantage à l'intérieur d'un petit commerce, où le nombre de clients peut être très bien limité, que dans une grande surface où les clients sont là par centaines dans les rayons et files d'attente ?

Pourquoi ne pas leur faire confiance dans le respect des règles sanitaires dont ils mesurent pleinement l'importance et dont le Maire peut veiller à la stricte application ?

Pourquoi ne pas leur proposer de signer une charte d'engagement « gagnant-gagnant » sachant que les plus petites surfaces peuvent encore plus facilement gérer les flux et les mesures barrières ?

Enfin, il me semblerait équitable que le secteur bancaire et le secteur assurantiel soient sollicités dans l'exonération des remboursements des crédits (mensualités et agios) liés à l'activité d'exploitation des petites entreprises pendant le confinement, ce qui n'a pas été le cas lors du précédent. Pourriez-vous prendre un décret à cet effet en intégrant ce dispositif dans les clauses générales d'assurance ?

Devons-nous par ailleurs continuer d'accepter le maintien des manifestations des gilets jaunes (telles que prévues au II de l'article 1^{er} du décret du 29 octobre 2020) qui entravent l'activité économique et qui bloquent l'entrée de ville de l'agglomération Cannes Grasse Mougins depuis deux ans au mépris de toutes les règles sanitaires liées au Covid, au confinement et au plan Vigipirate.

Monsieur le Premier Ministre, il est urgent de sauver la France d'un point de vue sanitaire mais il ne faut pas la tuer économiquement.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à mes propositions de soutien au petit commerce de proximité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de toute ma considération et de mes sentiments les meilleurs.

Bien respectueusement

Le Maire,
- Conseiller régional,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard Galy

Richard GALY.